

Gestion active de la dette - Modifications des délibérations des 26 septembre et 19 décembre 2002

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article 44 de la loi n° 2002.276 du 27.02.2002 relative à la démocratie de proximité a notamment élargi le champ des délégations pour les opérations financières utiles à la gestion des emprunts. Sont concernées les mobilisations et opérations de gestion active de la dette (autorisées à ce jour par une délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2002) et les opérations de couverture qui donneront lieu à une délibération annuelle (pour l'exercice 2003, il s'agit d'une délibération du 19.12.2002).

Ces dispositions ont été précisées par une circulaire NOR/LBL/B/03/10032/C du 4 avril 2003 du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales et du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Celle-ci apporte des précisions au régime des délégations de compétences. Elle ne remet pas en cause les principales dispositions des délibérations des 26 septembre et 19 décembre 2002 du Conseil Municipal. S'agissant de la délibération d'autorisation de principe, elle est à compléter en ajoutant à la liste des opérations autorisées les remboursements anticipés du capital non suivis de refinancement. S'agissant de la délibération relative aux opérations de couverture, il est proposé de conserver le principe d'une délibération annuelle, comme le préconise la circulaire. Le notionnel de référence visé par la délibération du 19 décembre 2002 est néanmoins à modifier après les opérations de remboursement anticipé décidées par le Conseil Municipal du 12 mai 2003.

1. Modification de la délibération d'autorisation de principe du 26 septembre 2002

Il est proposé au Conseil Municipal de remplacer la rédaction du point 17 de la délibération par les termes suivants :

17. de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites suivantes :

* procéder à la réalisation des emprunts :

- . à court, moyen ou long terme,
- . libellés en euros ou en devises,
- . avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts
- . au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable).

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- . des marges sur index, des indemnités et commissions,
- . des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- . des droits de tirages et de remboursements anticipés temporaires sur les contrats de type revolving (ex. : contrat long terme renouvelable),
- . la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt, de bénéficier des produits de marché prévus au contrat de prêt,

- . la faculté de modifier la devise,
- . la possibilité de modifier la durée, la périodicité et le profil d'amortissement

* procéder à toutes opérations de gestion active de la dette permettant les renégociations, réaménagements d'emprunts et la signature des contrats de prêts ou avenants qui s'avèreraient nécessaires dans l'intérêt des finances de la Ville. Les avenants pourront notamment viser à introduire ou à modifier dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques mentionnées au paragraphe précédent. Ces opérations de gestion active (et notamment l'exercice des options prévues dans les contrats de prêts) peuvent s'exercer sur les contrats déjà souscrits par la Ville ou à souscrire à partir de l'exercice 2002 (y compris sur les deux contrats de crédit bail immobilier conclus pour l'aménagement du parking de la Mairie).

* procéder à toute opération de remboursement anticipé de capital sur les contrats constituant l'encours de dette de la Ville (remboursement partiel ou à hauteur du capital restant dû, avec ou sans refinancement, en totalité ou en partie).

L'habilitation donnée à Mme la Première Adjointe et les conditions du rendu compte au Conseil Municipal ne sont pas modifiées.

2. Modification de la délibération du 19.12.2002 (opérations de couverture)

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tableaux récapitulatifs mentionnant pour le budget principal et pour le budget des Déchets le notionnel de référence (contrats à taux flottant) en y substituant les 2 tableaux suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Prêteur	N° Emprunt	Prochaine échéance	Capital restant dû au 01/01/2003	Capital restant dû au 01/01/2004	Capital restant dû au 01/01/2005	Index au 04/06/2003
Crédit Lyonnais	88026	20/09/2003	42 448,30	0,00	0,00	Euribor 1 an
Dexia/CL	90011	01/08/2003	196 214,00	0,00	0,00	Euribor 1 an
Dexia/CL	94008	01/08/2003	1 946 780,57	1 746 819,88	1 533 823,16	Euribor 1 an
Dexia/CL	99003	01/12/2003	781 731,63	0,00	0,00	Euribor 1 an
BECM	95019	31/12/2003	871 137,24	762 245,09	653 352,94	Euribor 1 an
Natexis Banque	97018	01/12/2003	885 397,58	602 572,34	307 613,34	Euribor 1 an
Dexia/CL	2002.3	01/07/2003	900 000,00	881 007,68	854 443,40	Euribor 1 an
CDC Ixis	2001.14	03/03/2003	3 348 049,37	3 213 136,16	3 070 700,69	Euribor 6 mois
Dexia/CL	2001.16	01/01/2003	3 730 798,71	3 618 306,93	3 499 499,35	Euribor 6 mois
Dexia/CLF	94009	01/10/2003	559 396,64	478 539,03	393 059,65	Euribor 6 mois
CDC Ixis	99018	02/01/2003	366 513,17	208 665,57	42 776,39	Euribor 3 mois
CDC Ixis	2000.10	03/02/2003	767 395,58	524 197,27	268 609,14	Euribor 3 mois

Prêteur	N° Emprunt	Prochaine échéance	Capital restant dû au 01/01/2003	Capital restant dû au 01/01/2004	Capital restant dû au 01/01/2005	Index au 04/06/2003
Dexia/CL	97022	01/02/2003	6 005 040,10	5 651 911,78	5 280 793,24	Euribor 3 mois
Société Générale	2002.21	26/02/2003	3 000 000,00	2 711 734,84	2 623 770,66	Euribor 3 mois
Dexia/CL	2002.23	01/03/2003	600 000,00	517 366,96	489 281,52	Euribor 3 mois
Dexia/CL	98018	01/06/2003	351 859,80	254 832,64	155 041,61	Tam
CDC Ixis	98020	25/06/2003	3 058 634,80	0,00	0,00	Tam
Dexia/CL *	2002.28	31/01/2003	16 857 852,39	14 313 744,49	11 565 283,88	Eonia
CDC	2000.9	01/12/2003	2 576 939,79	2 407 396,95	2 230 733,31	Livret A
CDC	2001.1	01/02/2003	1 341 324,88	1 261 662,95	1 178 655,22	Livret A
CDC	2001.17	01/12/2003	734 555,65	690 930,04	645 472,15	Livret A
CDC	2002.8	01/06/2003	1 613 520,40	1 526 514,25	1 435 853,84	Livret A
CDC	2002.15	01/11/2003	1 453 793,00	1 382 261,40	1 307 725,47	Livret A
CDC	2002.16	01/11/2003	528 000,00	500 127,63	471 349,41	Livret A
TOTAL			52 517 383,60	43 253 973,88	38 007 838,37	

* Ce prêt est intégré dans le CLTR. Il est susceptible d'être arbitré en EURIBOR, Tag, TAM et ainsi de faire l'objet de couvertures de taux.

DÉCHETS

Prêteur	N° Emprunt	Prochaine échéance	Capital restant dû au 01/01/2003	Capital restant dû au 01/01/2004	Capital restant dû au 01/01/2005	Index au 29/11/2002
Dexia/CL	99004	01/12/2003	21 887,52	0,00	0,00	Euribor 1 an
Dexia/CL	2002.26	01/12/2003	111 000,00	102 378,88	93 283,60	Euribor 1 an
CDC Ixis	2002.25	01/11/2003	630 000,00	581 069,31	529 447,43	Euribor 1 an
Dexia/CL	99015	01/07/2003	188 426,68	166 292,41	143 030,49	Euribor 3 mois
C.Lyonnais	99014	27/06/2003	2 760 915,88	2 654 948,71	2 543 583,01	Euribor 3 mois
CDC Ixis	99016	01/09/2003	911 102,22	876 133,06	839 382,36	Euribor 3 mois
Dexia/CL	98014	01/08/2003	1 287 751,72	1 202 345,56	1 113 471,55	Euribor 3 mois
Dexia/CL	2000.15	01/07/2003	392 789,97	353 300,03	311 798,27	Euribor 3 mois
Dexia/CLF	2000.16	01/07/2003	1 731 708,36	1 671 957,05	1 609 161,69	Euribor 3 mois

Prêteur	N° Emprunt	Prochaine échéance	Capital restant dû au 01/01/2003	Capital restant dû au 01/01/2004	Capital restant dû au 01/01/2005	Index au 29/11/2002
Société Générale	2000.13	20/06/2003	2 861 746,21	2 760 915,88	2 654 948,71	Euribor 3 mois
Depfa Bank	2000.14	20/06/2003	2 845 674,34	2 744 021,34	2 591 572,34	Euribor 3 mois
Société Générale	2001.7	13/08/2003	4 850 291,54	4 692 956,12	4 527 605,21	Euribor 3 mois
Dexia/CL	2001.8	01/09/2003	399 605,92	386 643,34	373 020,37	Euribor 3 mois
Dexia/CL	2001.9	01/09/2003	535 116,16	456 631,66	374 148,74	Euribor 3 mois
Dexia/CL	2001.10	01/09/2003	266 725,80	242 630,42	217 307,47	Euribor 3 mois
Dexia/CL	2002.17	01/08/2003	800 000,00	447 017,58	406 635,10	Euribor 3 mois
Dexia/CL	2002.18	01/08/2003	542 000,00	525 771,61	508 716,50	Euribor 3 mois
Dexia/CL	2002.24	01/09/2003	158 000,00	153 269,21	148 297,41	Euribor 3 mois
Dexia/CL	2002.27	01/09/2003	60 000,00	55 250,74	50 259,52	Euribor 3 mois
TOTAL			21 354 742,32	20 073 532,91	19 035 669,77	

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces modifications.

«**M. LE MAIRE** : Vous m'autorisez à négocier, à procéder notamment aux opérations de remboursement anticipé et ensuite j'en rends compte devant le conseil municipal. Nos opérations de remboursement et de gestion active de la dette nous ont rapporté, on peut le dire, des millions d'euros ces dernières années».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.